
Alliances pour la solidarité : La TNCDC interpelle les élu.e.s !

Drummondville, 14 juin 2018 – Le 3 mai dernier, la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) apprenait par l'entremise du Guide de mise en œuvre des Alliances pour la solidarité que ce sont les Tables des préfets qui se verraient confier la mission de créer ou de déléguer à des comités déjà existants le mandat de déposer un plan d'action et de déterminer les projets issus du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui se déploieront dans chacune des régions du Québec. La composition de ces comités se devra d'être multisectorielle et de regrouper des partenaires œuvrant dans divers champs d'expertise au sein même des communautés.

Les Corporations de développement communautaire possèdent une expertise unique et reconnue en matière de concertation et de développement des communautés.

La TNCDC a interpellé M. François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que M. Jacques Demers président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Alexandre Cusson, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Madame Linda Phaneuf, présidente de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

L'objectif étant de rappeler aux élus.es que le réseau des 65 CDC du Québec est respecté et reconnu pour dynamiser les collectivités par sa vitalité. Fortement enracinées dans 14 régions, les CDC agissent comme catalyseurs en matière de concertation et de mise en œuvre de projets structurants et mobilisateurs pour leurs milieux. Leurs actions quotidiennes contribuent à outiller les collectivités afin que ces dernières puissent répondre adéquatement aux nombreux défis sociaux qui se présentent à elles.

Par ailleurs, rappelons que la TNCDC s'est vue octroyer le rôle d'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté. Cette expertise lui a notamment été conférée en raison des nombreuses initiatives mises de l'avant par ses membres qui œuvrent quotidiennement en partenariat avec divers intervenants au développement socioéconomique de leurs milieux ainsi qu'au rayonnement de leur collectivité dans une optique d'inclusion, de respect et de solidarité.

Pour Marie-Line Audet, Directrice générale de la TNCDC, la contribution des CDC à la mise sur pied et aux travaux des comités est nécessaire et incontournable.

« Il importe de considérer les CDC pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des expertes en matière de développement des communautés, de développement social et de lutte à la pauvreté. Cette expertise unique leur confère un rôle de premier plan dans le processus de mise en œuvre des Alliances pour la solidarité au sein de leur région. »

Nous invitons les Préfets des MRC à faire appel à nos membres afin que ces derniers puissent mettre à contribution tout leur savoir-faire dans la mise en œuvre et le déploiement des Alliances pour la solidarité sur leur territoire. »

Par et pour les communautés

Par ailleurs, la TNCDC se réjouit de constater que les critères de mise en œuvre du Fonds québécois d'initiatives sociales répondent à plusieurs éléments qu'elle avait identifiés et partagés lors de l'évaluation du Plan d'action, gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) et de la consultation conduisant au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)

En effet, rappelons que la TNCDC avait manifesté le souhait que la nouvelle édition du FQIS puisse permettre aux intervenants du milieu de bénéficier d'une plus grande latitude décisionnelle en ce qui concerne l'identification des priorités, les pistes d'actions et le déploiement des projets. La mise sur pied de comités de concertation composés d'intervenants du milieu en provenance d'horizons variés répond également à une prérogative mise en lumière par la TNCDC. Ainsi, nous sommes heureux de constater que les valeurs d'autonomie, de prise en charge et de concertation, chères à notre réseau, s'actualiseront dans la mise en œuvre du FQIS.

Qui sommes-nous?

Rappelons que les CDC sont des regroupements d'organisations communautaires qui œuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné. La mission des CDC est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

La TNCDC a quant à elle pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. De plus, elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale et de développement global et durable de notre société.

La Table nationale des Corporations de développement communautaire compte 65 CDC membres qui regroupent plus de 2500 organismes communautaires au Québec.

-30-

Source : Mathieu Faucher, Agent d'analyse et de communication
(819) 478-9647
communication@tncdc.qc.ca

Renseignements : Marie-Line Audet, Directrice générale
(819) 478-9647
dg@tncdc.qc.ca